



Certificat Médical et Surclassement

Au regard de la situation sanitaire sur le territoire français, la production d'un certificat médical pour la pratique de la discipline du Basketball ou du sport en compétition est obligatoire pour la saison 2020/2021 tant pour les nouveaux licenciés que pour les renouvellements de licences.

Pour être recevable le certificat médical doit être établi à compter du 28 mai 2020.

CERTIFICAT MEDICAL (à remplir par le médecin - *Rayer la mention inutile)

Je soussigné, Docteurcertifie avoir examiné M / Mme et n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes apparents contre-indiquant:

- la pratique du basket en compétition ou du sport en compétition*
- la pratique du basket ou du sport*.

SURCLASSEMENT (ne nécessitant pas un imprimé spécifique et un examen par un médecin agréé)

Si oui case ci-dessous à cocher et champs à renseigner

M/Mme..... peut pratiquer le Basketball en compétition dans la catégorie immédiatement supérieure dans le respect de la réglementation en vigueur au sein de la FFBB.

FAIT LE/...../..... **A**

Signature du médecin :

Cachet :